



Présidence de la République

*Pôle presse*

## **DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EN GUADELOUPE**

*Goyave – Vendredi 28 septembre 2018*

Je veux remercier Monsieur le maire de Goyave pour son accueil, la mobilisation ainsi que l'ensemble des élus présents, parlementaires, président de la région et tous les élus qui sont ici avec nous ; et remercier la population qui a bravé les intempéries et parfois longtemps attendu, je voulais simplement vous dire quelques mots sur évidemment ce sujet éminemment important que sont les sargasses.

J'ai eu l'occasion... on entend le bateau repartir à la tâche, j'ai eu l'occasion de m'exprimer hier en Martinique sur le sujet de la chlordécone et là aussi, de pouvoir rendre compte de ce que nous sommes en train de faire. Ce matin je me suis exprimé sur l'eau et je voulais revenir sur ce sujet qui, je le sais, a créé beaucoup d'angoisse, beaucoup de troubles.

D'abord pour vous dire que les services de l'Etat se sont organisés, au niveau national comme au niveau local, pour répondre au mieux aux échouages de sargasse aux côtés des collectivités qui sont les premières concernées.

Et là-dessus, je veux vraiment remercier l'ensemble des élus et de leurs services et Monsieur le préfet, l'ensemble des services de l'Etat pour la mobilisation exemplaire qui, au moment de la dernière crise, a été organisée.

Les sargasses ne sont pas un phénomène nouveau, mais peut-être avons-nous oublié que c'était un phénomène qui pouvait revenir et revenir encore plus fort. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de prendre ses responsabilités, les ministres se sont déplacés de manière immédiate, vous avez eu il y a quelques mois la visite de la ministre des Outre-mer et du ministre d'Etat, ministre de Transition.

Et un plan national et ses déclinaisons locales ont formalisé pour la première fois une réponse globale et coordonnée des pouvoirs publics aux problèmes des sargasses, je le dis bien pour la première fois alors que le sujet des sargasses n'a pas commencé à l'été 2017, ni surtout à l'été 2018 puisque c'est à l'été dernier qu'on a eu à nouveau une accélération, afin d'organiser donc le ramassage des sargasses dans les 48 heures après l'échouage, de traiter dans la durée les conséquences de ce phénomène.

Un préfet coordonnateur du plan sargasse a été actif au printemps et à l'été, et il a permis l'élaboration du plan national. Son périmètre sera élargi à la préparation d'un plan global de prévention des risques naturels outre-mer, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et Solidaire qui fait partie de la délégation ; et s'occupera du sujet des sargasses, des tsunamis, des séismes, des cyclones parce que là aussi, nous devons encore renforcer collectivement notre vigilance.

Et cette approche globale des risques naturels outre-mer résulte bien des ambitions affichées dans le Livre bleu rendu public le 28 juin dernier, et qui est la conséquence de la mobilisation lancée la ministre.

En matière de protection des populations et je sais ici l'angoisse qu'il y a eu, les doutes, les difficultés. Une doctrine claire a été arrêtée par la ministre des Solidarités et de la Santé et déclinée par les ARS dans chaque territoire.

Et là-dessus, j'ai entendu les craintes tout à l'heure qui se sont exprimées, il y a des seuils qui sont définis, qui sont connus, qui sont scientifiquement établis et nous l'avons rappelé tout à l'heure avec des personnes compétentes. Je souhaite qu'on puisse diffuser au maximum cette information auprès de toute la population, mais là-dessus je veux tordre le cou si je puis dire à des fausses idées, il n'y a pas d'incertitude sur le seuil ou des seuils qui vaudraient pour les enfants dans les écoles ou pour les adultes, c'est les mêmes pour tout le monde.

Nous n'avons jamais atteint le seuil rouge, mais le seuil jaune a été atteint et, donc, de vigilance avec parfois des dommages matériels, je vais y revenir, mais pas d'inquiétude profonde à avoir mais il a donné lieu à un encadrement, une organisation.

Et donc les mesures maintenant sont prises, nous avons investi et je vais y revenir, mais il y a un consensus scientifique qui est établi et qui peut conduire à l'évacuation des populations, sur décision du préfet sur la base des informations ainsi données.

Des consultations médicales spécifiques ont été mises en place dans les îles pour les personnes qui le souhaitent ; et des études épidémiologiques seront mises en place pour mieux suivre la santé des populations exposées de façon chronique, et ça fait aussi partie des investissements que nous avons décidés.

Nous allons donc poursuivre ce travail de transparence, de clarté et c'est aussi pour cela que nous avons décidé – aux côtés des collectivités territoriales – d'investir dans la meilleure information des populations et dans les capteurs.

Nous l'avons vu un instant, nous avons déployé des capteurs qui permettent justement de mesurer une vingtaine d'entre eux, et nous allons continuer de les déployer. L'élaboration d'une cartographie des zones les plus fréquemment touchées sera effectuée par la préfecture. Le renforcement de l'observation satellitaire pour enrichir les dispositifs actuellement en place sera déployé par le ministère de la Transition. La création d'une plateforme destinée à la diffusion des prévisions sera aussi organisée par le ministère. Et on aura un réseau de caméras qui sera mis en place aussi pour fournir en temps réel des images et informations.

Nous poursuivrons évidemment là-dessus les investissements aux côtés des collectivités, ce qui a déjà commencé et ce qui sera intensifié dans les mois prochains pour pouvoir améliorer cette information de toutes et tous.

Mais je veux ici vous le dire clairement et le dire à nos concitoyens, il n'y a pas de doute, il n'y a pas de méconnaissance, il y a maintenant des capteurs, on va continuer à les déployer pour que l'information soit transparente, en temps réel, en ligne et que tout le monde sache ce qu'il en est.

Maintenant la meilleure des protections pour tout le monde, mes chers amis, c'est le ramassage dans les meilleurs délais. C'est établi et nous le savons, le ramassage dans les 48 heures après échouage ou le ramassage au large pour éviter l'échouage est la réponse la plus efficace, pour éviter tous dommages et pour éviter tous problèmes de type sanitaire.

C'est pour cela que nous avons décidé d'investir aux côtés des collectivités sur les matériels spécifiques, ceux que nous venons de voir ici, matériels terrestres et maritimes pour faciliter ce ramassage.

La responsabilité du ramassage relève des communes, mais l'Etat s'est engagé à cofinancer un plan d'équipement des territoires à hauteur de 4 à 5 millions d'euros sur 2018-2019, au sein d'un plan global d'équipement qui s'élèvera à 12 millions d'euros.

Compte tenu de son caractère expérimental pour l'ensemble de la Caraïbe, l'Etat participera au fonctionnement des barges de collecte en voie d'acquisition par la région Guadeloupe, à hauteur de 500.000 euros par an pendant 3 ans.

Je crois que nous répondons ainsi pleinement aux besoins, à la magnitude de la crise que nous avons connue l'été dernier, et c'est la meilleure protection que nous pouvons vous assurer. Nous venons de le voir avec Monsieur le maire, la commune est aujourd'hui équipée et peut répondre à une crise comme celle qu'on a connue à l'été dernier et, donc, ramasser dans les 48 heures.

Nous allons évidemment poursuivre le travail et nous n'allons pas nous arrêter là. Il y a dans les pistes et les travaux qui vont continuer d'une part, la meilleure indemnisation des dommages matériels. Un travail est en cours avec la Fédération française des sociétés d'assurances, dont le président nous accompagne.

D'abord, je veux ici rappeler que tous les contrats d'assurance que vous pouvez avoir garantissent les risques qui peuvent être causés par les sargasses, s'il y a un incident ou des dommages domestiques.

Ensuite, on va voir pour faire évoluer les contrats aussi et prendre en compte ces nouveaux risques, dans le cadre des contrats pour les Outre-mer et un travail tout spécifique est en cours et organisé par la Fédération des sociétés d'assurance avec le ministère de l'Economie et des Finances.

Nous allons également poursuivre les études épidémiologiques et le travail scientifique en amont, pour mieux identifier les causes de ce phénomène, mieux identifier la gestion que nous pouvons effectuer.

Et à ce titre, une mission a été confiée au sénateur THEOPHILE qui permettra dès cette année de comparer les stratégies de prévention et de lutte menées par la France, les Etats de la Caraïbe et les pays proches de la Guyane. Ce travail de coordination régionale au sens large est indispensable.

La prochaine conférence de coopération régionale Antilles-Guyane, qui se déroulera du 3 au 5 octobre 2018 à Fort-de-France, inclura une journée d'échanges consacrés au phénomène des sargasses. Et donc là aussi, nous renforçons la coopération.

Enfin, nous allons poursuivre les travaux pour mieux chercher aussi à valoriser et à améliorer la recherche sur des sargasses. Les sargasses qui sont ramassées puis stockées, comme nous venons de le voir, peuvent être revalorisées pour produire des matériaux utiles.

Et là-dessus il y a des projets, des start-up, nous venons d'en voir, des grands groupes français qui sont pleinement impliqués, de l'innovation que nous allons continuer à financer avec un rôle important de l'ADEME en la matière, pour pouvoir pleinement valoriser ces sargasses et (si je puis dire) oublier le fléau pour tirer toutes les opportunités de ce phénomène.

Voilà Mesdames et Messieurs ce dont je voulais rendre compte, je souhaite ici remercier l'ensemble des membres du gouvernement qui m'accompagnent pour leur mobilisation, vous dire que je sais ce que vous avez vécu ces derniers mois, les craintes, les angoisses, parfois les gênes occasionnées sur le plan matériel ou physique.

Sachez que le plan ainsi décliné et les précisions que je viens de donner sont de nature à y répondre complètement. Et nous continuerons à être pleinement mobilisés aux côtés des collectivités territoriales sur ce sujet.

Je vous remercie, je vais répondre maintenant à toutes vos questions s'il y en a. Avez-vous des questions ? N'hésitez pas ! Si tout est clair, nous continuons.

Mesdames et Messieurs qui êtes derrière, avez-vous des questions complémentaires ? Oui, allez-y !

**Intervenante** : Dans quel délai allons-nous voir tout ça ?

**LE PRESIDENT** : Alors pour la commune de Goyave c'est fait, les équipements et le matériel a été acheté et, donc, ça a été fait dans les derniers mois. Si vous avez une crise comme celle que vous avez eue à l'été dernier, le ramassage sera fait dans les 48 heures.

Donc pour la commune c'est fait, il y a je crois 25 capteurs qui ont été déployés, on va continuer là-dessus sur les capteurs et ça à l'améliorer ; et on va équiper toutes les communes qui sont exposées à ce risque comme cela a été fait pour Goyave.

Le maire s'est mobilisé de manière remarquable avec les services que je remercie, les services de l'Etat l'ont accompagné et les financements aussi.

Donc pour Goyave, c'est fait Madame.

**Intervenante** : Réponse Inaudible.

**LE PRESIDENT** : Pas de délai.

**Intervenante** : Début de question inaudible.

**LE PRESIDENT** : Bonjour Madame.

**Intervenante** : ... Il me semble que vous avez aujourd'hui même rencontré de potentiels porteurs de projet. Comment ça se fait que vous n'avez pas déjà toutes les clés en main pour cette valorisation ?

**LE PRESIDENT** : J'aimerais en général avoir toutes les clés en main pour tout, mais la réalité est là, parce que nous sommes en train de découvrir.

Donc il y a des... d'ores et déjà aujourd'hui il y a des sociétés françaises comme SUEZ qui était là qui fait de la valorisation, c'est-à-dire qui procède à l'utilisation soit à des fins énergétiques soit de revalorisation des sargasses ainsi séchées ou entreposées.

Et nous avons vu en effet un projet de start-up, je ne suis pas resté longtemps, donc je ne peux pas rentrer dans le détail, mais il y a plusieurs projets de start-up qui existent pour valoriser les sargasses et essayer d'en faire des matériaux qui se substituent au plastique, pour en faire des matériaux d'usage courant et, donc, mieux les valoriser ; de la biomasse également, ce qui permet d'avoir des fins énergétiques.

Donc là-dessus, il y a une expertise scientifique qui se fait, donc d'abord les start-up elles se développent si elles trouvent un marché, ce n'est pas le président de la République qui s'occupe de tous les développements économiques, Dieu merci, et donc si elles trouvent un marché elles se développent et elles avancent. Et nous avons, nous, des analyses de projets qui seront faites dans le cadre des Assises de l'outre-mer par le biais de l'ADEME qui va accompagner certains de ces projets, pour que tous ceux dont on voit qu'ils sont très porteurs sur le plan économique, énergétique et environnemental, on puisse les aider, les encourager.

**Intervenante :** Et est-ce que l'incertitude quant aux échouages de sargasse sur les côtes antillaises... est un frein au développement de ces valorisations potentielles ?

**LE PRESIDENT :** Alors c'est... il y a 2 manières de voir l'incertitude, d'abord on veut réduire l'incertitude par justement les déploiements qu'on a d'observations satellitaires, on va aussi essayer de déployer des radars et des capteurs, plus l'observation en mer parce que la population, les élus, les services veulent savoir quand les sargasses arrivent pour pouvoir prévenir justement ce que nous avons vécu et les prélever.

Par contre ce qui est vrai, c'est que ça reste un phénomène aléatoire, qu'on ne comprend pas d'ailleurs en totalité, on n'a pas toutes les clés de ce phénomène sur le plan scientifique. Et donc c'est vrai qu'on peut avoir des années où il y a beaucoup de sargasses qui vont arriver, d'autres où il y en a moins, ce qui est sans doute un frein à la valorisation en masse d'une filière aval. Mais il est encore trop tôt pour le dire.

Néanmoins on a aujourd'hui beaucoup de réserves et on entrepose beaucoup, donc ça permet en tout cas d'amorcer une filière. Et je pense que les technologies qu'on développe sur la sargasse, en particulier les technologies biomasse ou valorisation, peuvent se développer aussi sur d'autres types d'algues ou le substitut vivant.

Oui ?

**Intervenant :** Pourquoi ne pas déclarer l'état de catastrophe naturelle ?

**LE PRESIDENT :** Parce que ça n'est pas à proprement parler ce qu'on appelle une catastrophe naturelle. Une catastrophe naturelle a un caractère exceptionnel, les sargasses – compte-tenu du fait que c'est un phénomène dont on sait qu'il est maintenant récurrent – ne peut pas relever du régime de catastrophe naturelle.

Donc nous avons mis un plan spécifique, comme ça a été fait d'ailleurs dans d'autres régions en Hexagone lorsque nous avons eu à connaître des grandes crises avec les algues, la grande différence c'est que par exemple quand en Bretagne vous aviez entendu parler des algues vertes, on savait qu'il y avait une cause qui était une cause productive. On sait que c'était certains épandages et, donc, des

choix productifs qui avaient conduit à ces algues. Donc on avait un système d'indemnisation de responsabilité qui était différent.

Les sargasses, on ne peut pas attribuer une responsabilité unique, ça a toujours existé, c'était avant si je puis dire fixe ; maintenant ça devient... cela migre. Ce phénomène s'est développé, il y a plusieurs théories qui sont en cours, on est en train d'affiner la compréhension scientifique. Mais pour sûr, ça n'est pas une catastrophe naturelle au sens juridique du terme.

Monsieur, je prends peut-être deux dernières questions parce que je vois Monsieur le préfet qui m'indique qu'on est en retard, donc allez-y Monsieur.

**Intervenant** : Question inaudible.

**LE PRESIDENT** : Pardon Monsieur le président, je ne vous avais pas reconnu dans le noir.

**Intervenant** : Question inaudible.

**LE PRESIDENT** : Alors c'est pourquoi... vous avez tout à fait raison, chaque commune a ses spécificités. D'abord je faisais un rappel juridique, c'est de la compétence des communes puisqu'elles ont la compétence déchets. Et donc comme nous savons que c'est difficile, nous accompagnons les communes en effet dans ces équipements.

Vous avez raison en évoquant le cas de la Désirade, c'est très difficile de procéder uniquement par ramassage de proximité, ramassage terrestre ou maritime de proximité. C'est pour ça qu'on va développer aussi d'une part une politique de prévention au large, parce que la meilleure la réponse à ce que vous évoquez c'est de pouvoir anticiper beaucoup mieux et, donc, c'est l'observation satellitaire et les radars.

Et la deuxième chose, c'est de développer les barrages au large et ça, c'est le projet qu'on fait avec la région et l'engagement financier que nous prenons aussi avec la région, parce que sur des territoires comme le vôtre il faut pouvoir bloquer les sargasses plus au large que lorsqu'elles arrivent à proximité des côtes.

Vous avez absolument raison et donc...

**Intervenant** : ...Et les machines...

**LE PRESIDENT** : Et les machines ont aidé mais ça, je l'ai déjà évoqué de manière large, on va continuer là-dessus.

Dernière question.

**Intervenant** : Question inaudible.

**LE PRESIDENT** : Alors il y a les dispositifs de chômage partiel qui sont prévus et qui sont d'ores et déjà mis en place, et qui sont mis en place à chaque fois qu'il y a une catastrophe naturelle en Guadeloupe ou partout ailleurs. Et donc ça, ça a été activé.

Donc ceux qui sont éligibles au dispositif de chômage partiel en raison de ces aléas l'ont et ça a été activé. Ensuite, il y a les dispositifs qui sont liés aux contrats d'assurance qu'ils ont pu prendre, mais il est clair que parfois certaines personnes décident de ne pas prendre de contrat d'assurance et sont dans des situations où elles ne sont pas éligibles au chômage partiel, ça existe.

**Intervenant** : Question inaudible.

**LE PRESIDENT** : Oui mais ça, ça veut dire aussi qu'on doit collectivement à faire de la pédagogie pour que chacun s'assure, parce que sinon c'est en quelque sorte : je demande implicitement aux concitoyens français d'assurer à l'aveugle tout le monde, donc il n'y a plus personne qui prendra un contrat d'assurance.

**Intervenant** : D'accord.

**LE PRESIDENT** : Alors je suis content que nous soyons d'accord.

Allez ! Toute dernière question en face de moi et j'y vais cette fois-ci.

**Intervenante** : Question inaudible.

**LE PRESIDENT** : Alors non parce qu'on a décidé d'en sortir. Là où j'ai parlé d'un aveuglement collectif, et je vais être très prudent sur tous ces sujets parce qu'il faut regarder scientifiquement comment les choses sont établies, la chlordécone les Etats Unis d'Amérique décident d'arrêter de l'utiliser en 1977, nous, nous avons décidé d'utiliser jusqu'en 1993.

Donc il est clair que nous n'avons pas été aussi réactifs que d'autres et là-dessus, je vais être aussi clair avec vous, j'ai dit que l'Etat avait sa responsabilité mais elle est collective, les élus locaux, les représentants du monde économique et en particulier du monde agricole et les entrepreneurs ont tous souhaité poursuivre cela, parce qu'ils voulaient que les exploitations en particulier dans la banane continuent à être rentables, c'est la réalité.

Donc aujourd'hui, nous sommes dans cette situation où il y a des sols pollués, il y a des gens qui ont été exposés. Il y a de fait une pollution environnementale qui est établie, et il y a eu des surexpositions humaines.

Maintenant sur le plan scientifique, on ne sait pas dire sur la chlordécone si cela conduit à des pathologies de manière automatique, ça n'est pas vrai. Et donc c'est pour ça qu'on a demandé des travaux complémentaires à l'INSERM, à l'ANSES qui seront rendus au mois de mars prochain.

Par contre, on a su établir malgré tout qu'on pouvait ouvrir certains régimes de maladies professionnelles, je pense pour celles et ceux qui ont travaillé pendant plusieurs années dans les bananeraies parce qu'ils ont été plus exposés que d'autres. Mais ça dépendra des négociations des partenaires sociaux et du travail scientifique qui sera mené.

Sur la pollution des sols liée à la chlordécone, là aussi les travaux ont avancé et on peut faire des cultures sur ces sols, simplement on ne peut pas faire toutes les cultures surtout les sols. Il y a des sols où il faut plutôt mettre des légumineuses, d'autres où on peut cultiver de l'igname ou certaines plantes et, donc là, ça dépend de la carte que nous sommes en train de faire des analyses et on avance.

Ca c'est le passé, moi je l'ai regardé en face, non seulement on le répare mais on accompagne les gens sur le plan sanitaire et ça, c'est une nouveauté et c'est ce que j'ai annoncé hier.

Sur le glyphosate, il faut là aussi regarder les choses en vérité. Quand j'ai été élu, le glyphosate ce n'était pas un problème pour beaucoup de monde, y compris pour ceux qui aujourd'hui le dénoncent chaque jour.

Lorsque j'ai été élu, le glyphosate était autorisé encore pour 15 ans par l'Union européenne, 15 ans. Et la Commission européenne, plus exactement le Conseil, s'apprêtait à autoriser 15 ans à nouveau.

Parce que le gouvernement français s'est battu et s'est engagé, nous avons limité à 5 ans ces autorisations. Et j'ai souhaité que par une mobilisation collective, nous puissions réduire ce délai à 3 ans, par une mobilisation et pas par un couperet qu'est la loi, pourquoi ? Parce que dans certaines catégories de production, dans certains lieux, en l'utilisant de manière proportionnée on ne sait pas aujourd'hui totalement le remplacer et on n'a pas de substitut.

Maintenant sur la dangerosité du glyphosate, là aussi il faut savoir raison garder. Nous n'avons pas établi scientifiquement que le glyphosate conduisait à des pathologies lourdes, j'ai même parfois été critiqué par certains quand l'avis de l'ANSES a été rendu qui était moins définitif que moi.

Mais sur le glyphosate, c'est l'inverse de la chlordécone, nous avons une politique de précaution, c'est-à-dire qu'avant même de savoir que c'est dangereux de manière établie, que c'est mauvais parce que nous avons déjà établi que ça créait des problèmes en terme de biodiversité, que la surexposition pour les travailleurs agricoles n'était pas bonne, nous avons décidé de prendre les devants.

Donc c'est exactement l'inverse de la manière dont on a géré la chlordécone, on a géré en transparence, on a géré en volontarisme mais moi, j'associe l'ensemble des professionnels pour les aider aussi à sortir de l'utilisation du glyphosate.

Vous savez glyphosate, c'est le Roundup, il y a des tas d'exploitants agricoles qui vous diront : moi je suis en pente, je suis dans un terrain très dur, si vous me l'interdisez mais vous ne l'interdisez pas à côté, à la Dominique ou ailleurs, eux ils vont faire des productions, on va continuer à apporter les productions qui sont faites avec du Roundup là-bas et vous, vous allez m'interdire.

Vous voyez, il faut aussi accompagner les gens dans ce changement ; et puis on va accompagner en créant des contrôles pour que ce qu'on importe qui a été fait et exploité avec du Roundup ait les mêmes contraintes que celles qu'on pose chez nous.

Voilà ! Pour vous expliquer dans le détail des choses, mais la manière dont nous gérons le glyphosate est l'exact opposé de la manière dont on a historiquement géré la chlordécone. Transparence absolue, contrat de confiance avec nos concitoyens et avec les professionnels, accompagnement des professionnels et transparence sur l'avancée des études scientifiques.

Mais il ne faut pas tomber de l'obscurantisme à la peur de chaque instant. Je crois moi à la rationalité et à la vérité scientifique, donc je vous dis ce que nous dit la science et là où elle nous permet d'aller.

Voilà Mesdames et Messieurs, mes chers amis merci pour votre accueil, merci pour l'accueil Monsieur le maire dans votre commune. Et nous continuons, en tout cas je serai toujours à vos côtés, vous le savez.